



POLICY

BULLETIN

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
85	2000 Y-A	02 M	21 D-J



What is new/changed?

Commissioner's Directive 880: Food Services

Standard Operating Practices 880-1: Food Services - Central Feeding
Standard Operating Practices 880-2: Small Group Meal Preparation

This new Commissioner's Directive (CD) and these new Standard Operating Practices (SOP) replace CD 880, CD 881, the Food Services Manual and the Food Services Quality Assurance Program manual in their entirety. The only major changes with regards to the content of these policies are:

- The Quality Assurance Manual is now an appendix to the Central Feeding SOP. It is intended as a guide to assist staff in setting up quality assurance.
- A new section on emergency feeding has been added to the Central Feeding SOP.
- Policies regarding staff meals have been removed from Food Services policies.

Why was the policy changed?

These changes were effected further to the Task Force on Policy Review.

- The CD provides the overall direction with respect to Food Services.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Directive du commissaire n° 880 : Services d'alimentation
Instructions permanentes n° 880-1 : Services d'alimentation centralisés
Instructions permanentes n° 880-2 : Préparation de repas en petits groupes

Cette nouvelle directive du commissaire (DC) et ces nouvelles instructions permanentes (IP) remplacent les DC 880 et 881, le Guide des services d'alimentation et le manuel traitant du Programme d'assurance de la qualité des services d'alimentation au complet. Les seuls changements importants au contenu de ces politiques sont les suivants :

- Le manuel traitant de l'assurance de la qualité est maintenant devenu une annexe des IP portant sur les Services d'alimentation centralisés. Il servira de guide afin d'aider les employés à mettre en place des mécanismes d'assurance de la qualité.
- On a ajouté aux IP sur les Services d'alimentation centralisés une nouvelle section traitant de l'alimentation de secours.
- Les politiques liées aux repas des membres du personnel ne font plus partie des politiques sur les services d'alimentation.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Ces modifications ont été effectuées en réponse au Groupe de travail sur l'examen des politiques.

- La DC fournit des directives globales quant à la prestation des services d'alimentation.



- ♦ The SOP on Central Feeding are specific to those institutions where meals are prepared in a central kitchen.
- ♦ The SOP on Small Group Meal Preparation were developed for those institutions where inmates are responsible for all aspects of meal delivery.

Addition of the section on emergency feeding was done at the request of the Security branch of National Headquarters due to the importance of food services in disaster planning.

Removal of the policies concerning staff meals was done at the request of National Headquarters Staff Relations due to the fact that such issues are dealt with under collective agreements and should therefore not be addressed in Food Services Policy, as per the new CSC policy framework.

What is the purpose of the change?

To ensure that CSC's policies concerning Food Services are current and communicated to staff and inmates in a manner which is consistent with the new CSC policy framework.

How was it developed?

These policies were developed in consultation with field staff, inmate committees, the USGE, PIPS, the Correctional Investigator and the following branches:

- ♦ Security, Chaplaincy, Health Services, Staff Relations, Legal Services, Inmate Affairs and Policy.

Accountability?

The institutional head is accountable to ensure the highest possible quality food service program in his or her institution.

Who will be affected by the policy?

CSC Food Services staff and inmates are affected by the CD and SOP.

- ♦ Les IP concernant les services d'alimentation centralisés ne concernent que les établissements où les repas sont préparés dans une cuisine centrale.
- ♦ Les IP concernant la préparation de repas en petits groupes ne concernent que les établissements où les détenus sont responsables de tous les aspects de la préparation des repas.

La section traitant de l'alimentation de secours a été ajoutée à la demande de la direction de la Sécurité à l'administration centrale en raison de l'importance des services d'alimentation dans le cadre de la planification des mesures d'urgence.

Les politiques portant sur les repas des membres du personnel ont été retirées à la demande des Relations de travail à l'administration centrale parce que ces sujets sont traités dans les conventions collectives et, en conséquence, ils ne devraient pas figurer dans la politique sur les services d'alimentation, conformément au nouveau cadre de politique du SCC.

Quel est l'objectif du changement?

Faire en sorte que les politiques du SCC en matière de services d'alimentation soient à jour et qu'elles soient communiquées au personnel et aux détenus conformément au nouveau cadre de politique du SCC

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Ces politiques ont été élaborées à la suite de consultations avec le personnel des régions et les établissements, les comités de détenus, le SESG, l'IPFP, l'Enquêteur correctionnel et les directions suivantes :

- ♦ la Sécurité, l'Aumônerie, les Services de santé, les Relations de travail, les Services juridiques, les Affaires des détenus et les Politiques.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Le directeur est responsable d'assurer un programme d'alimentation de haute qualité dans son établissement.

Qui sera touché par la politique ?

Les membres du personnel des Services d'alimentation du SCC et les détenus seront touchés par la DC et les IP.

Expected cost?

No new costs are expected, as the SOP reflect policy decisions which have been previously implemented.

Other impacts?

Nil

Quels coûts prévoit-on?

On ne prévoit aucun coût additionnel puisque les IP reflètent des décisions de politique qui ont déjà été mises en oeuvre.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune

CONTACT : **Technical Services/Services techniques** TEL./TÉL. : **(613) 995-1743**